

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 NOVEMBRE 2024

Convocation du 18 novembre 2024

Le vingt-cinq novembre deux mil vingt-quatre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Christine BLANCHAIS.

Membres en fonction : 15

Présents : 14 membres

Mesdames AMARA Marie-José, BARRILE Marie-Madeleine, BLANCHAIS Christine, HEID Sophie, KRIEGER Marie-Odile, Mme LOZACHMEUR Estelle
Messieurs ADOLF Christian, ANDRE David, FIEGEL Gilbert, LITTNER Yannick, MESSER Julien, SCHMITT Sébastien, WEBER Jérôme, WINTZ Maurice

Absents excusés :

Monsieur HANINI Lahbib

Secrétaire de séance : Monsieur WEBER Jérôme

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer

Ordre du jour de la séance

1. Désignation du secrétaire de séance.
2. Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 16 juillet 2024
3. Restauration des vitraux de l'Eglise Saints Pierre et Paul de Durningen :
 - Demande de subvention à la Com Com dans le cadre du Fonds Petit Patrimoine
 - Demande de subvention à la Région Grand Est
 - Signature d'une convention tripartite de collecte de dons entre la Fondation du Patrimoine, la Commune de Durningen et le Conseil de Fabrique
4. Renouvellement de la convention de participation d'un agriculteur au déneigement de la commune
5. Demande d'une subvention dans le cadre du programme Climaxion de la Région Grand Est et du DSIL (Etat) pour l'acquisition et l'installation d'une pompe à chaleur
6. Signature d'un contrat de location de la Licence IV avec l'association le Foyer Rural
7. Signature d'une convention avec le SDEA portant sur l'expertise et l'entretien des Points d'Eau Incendie (PEI) publics participant à la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI)
8. SDEA : présentation du rapport annuel 2023 : synthèse locale Grand Cycle de l'eau, synthèse locale Assainissement, synthèse locale Eau Potable

9. Groupe d'Art Populaire de Berstett : subvention
10. Départ en retraite de Mme Muckensturm Isabelle : carte cadeau
11. Délibération portant mise en place de l'Indemnité Horaire pour Travaux Supplémentaires
12. Partenariat entre la Commune et l'Institut Médico Educatif de la Ganzau
13. Bilan des demandes d'autorisations d'urbanisme en cours et délivrées
14. Affaires communales et divers

1/ Désignation du secrétaire de séance

Conformément à l'article L.2451-6 du CGCT, le conseil municipal désigne son secrétaire lors de chacune de ses séances.

Monsieur Jérôme WEBER est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Adopté à l'unanimité.

Délibération n° DEL 28/2024

2/ Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 16 juillet 2024

Le procès-verbal de la séance du 16 juillet 2024 a été adressé aux membres du conseil municipal avant la présente séance. Celui-ci est adopté dans la forme et la rédaction proposée par 12 voix pour et une abstention.

Délibération n° DEL 29/2024

Arrivée de Madame Estelle LOZACHMEUR à 20 h 37

3/ Demande de subvention du fonds « Petit Patrimoine » de la Com Com et à la Région Grand Est pour la restauration des vitraux de l'Eglise Saints Pierre et Paul de Durningen - Signature d'une convention tripartite de collecte de dons entre la Fondation du Patrimoine, la Commune de Durningen et le Conseil de Fabrique

La commune souhaite déposer un dossier de demande de subvention à la Com Com au titre du fonds « Petit Patrimoine » et un dossier de subvention à la Région Grand Est au titre du dispositif régional de préservation et de restauration du patrimoine protégé

Il s'agit de restaurer les vitraux de l'Eglise Saints Pierre et Paul pour un montant total de 33 926.57 € HT. Ces derniers ont subi l'outrage du temps : certains éléments sont cassés, d'autres fissurés ou manquants. Il devient indispensable de procéder à leur restauration et à leur protection.

Nous avons souhaité travailler avec l'entreprise Rosaze, située à Wasselonne, spécialiste de la restauration de vitraux.



Une subvention est demandée à la Communauté de Communes du Kochersberg et de l'Ackerland pour un montant de 2 500 € HT.

Une subvention est demandée à la Région Grand Est pour un montant de 6 785.31 € HT.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

-d'adopter le projet de restauration des vitraux de l'Eglise Saints Pierre et Paul de Durningen pour un montant de 33 926.57 € HT avec la société Rosaze

-d'approuver la demande de subvention auprès du fonds « Petit Patrimoine » de la Communauté de Communes du Kochersberg et de l'Ackerland pour le projet de restauration des vitraux

-d'approuver la demande de subvention au titre du dispositif régional de préservation et de restauration du patrimoine non protégé de la Région Grand Est pour le projet de restauration des vitraux

-d'approuver le plan de financement prévisionnel du projet

Co-financeurs	Montant en € HT
Communauté de Communes du Kochersberg - Fonds Petit Patrimoine 7.4 % du montant HT	2 500 €
Région Grand Est - dispositif régional de préservation et restauration du patrimoine non protégé 20 % du montant HT	6 785.31 €
Fondation du Patrimoine - Souscription publique 29.4 % du montant HT	10 000 € (dont 5 000 € du Conseil de Fabrique de l'Eglise de Durningen)
Commune de Durningen 43.2 % du montant HT	14 641.26 €
TOTAL	33 926.57 €

-d'autoriser Mme la Maire à signer tous les documents s'y apportant.

Délibération n° DEL 30/2024 + délibération n° DEL 31/2024

Par ailleurs, Mme la Maire informe le conseil municipal de l'opportunité de mettre en place une souscription publique avec la Fondation du Patrimoine dans le cadre du projet de restauration des vitraux de l'Eglise Saints Pierre et Paul de Durningen

La commune adhère à la Fondation du Patrimoine, qui a pour mission de promouvoir la connaissance, la conservation et la mise en valeur du patrimoine non protégé par l'Etat.

Cet organisme est habilité à participer au financement de projets de mise en valeur ou de restauration par le biais de souscriptions publiques lancées à son initiative. Ces souscriptions visent à encourager le mécénat populaire et le mécénat d'entreprise en faveur du patrimoine.

Il est proposé au conseil municipal d'établir une convention tripartite avec le Conseil de Fabrique, la Fondation du Patrimoine et la Commune pour le lancement d'une opération de souscription publique dans le cadre du projet de restauration des vitraux de l'Eglise Saints Pierre et Paul de Durningen.

Cette convention a pour but de préciser les engagements respectifs de la commune de Durningen, du Conseil de Fabrique et de la Fondation du Patrimoine.

Considérant l'intérêt économique de cette souscription d'une part pour la commune de Durningen dont la contribution financière pourra être allégée et d'autre part pour les souscripteurs, particuliers comme entreprises, qui bénéficieront de déductions fiscales.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

-décide d'approuver le principe d'organisation d'une souscription publique par le biais de la Fondation du Patrimoine, à destination des entreprises et des particuliers pour le financement de la restauration des vitraux de l'Eglise Saints Pierre et Paul de Durningen.

-décide d'approuver le projet de convention de souscription entre le Conseil de Fabrique, la Commune et la Fondation du Patrimoine pour la mise en œuvre de la ladite souscription.

-charge et autorise la Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires dans ce sens et notamment à signer la convention et tous documents y afférents.

Délibération n° DEL 32/2024

4/ Renouvellement de la convention de participation d'un agriculteur au déneigement de la commune

La commune étant très satisfaite des prestations de M. Hubert LUTTMANN, il est proposé de renouveler la convention de déneigement entre M. Hubert LUTTMANN, agriculteur, domicilié 2, place de l'Eglise à ROHR et la commune pour l'hiver 2024/2025.

A titre d'information, M. Hubert LUTTMANN est intervenu pour déneiger les rues du village 12 h durant l'hiver 2023/2024, 15 h 30 durant l'hiver 2022/2023, à aucun moment durant l'hiver 2021/2022 et 27 h durant l'hiver 2020/2021.

Le tarif horaire d'intervention de 70 € HT/h reste inchangé, sans distinction de tarif horaire jour, nuit, week-end et jours fériés.

M. LUTTMANN souhaiterait une augmentation du tarif du forfait versé en début de saison qui évoluerait de 1.29 € par habitant TTC à 1.35 € par habitant HT (685 habitants) soit 1 017.22 € TTC pour la saison 2024/2025 contre 870.75 € TTC (675 habitants) pour la saison 2023/2024.

En cas de neige et d'intervention, les heures travaillées se déduiraient de ce forfait.

-Si le nombre d'heures d'intervention devait être supérieur à 13 h 00, un coût horaire de 70 € HT serait appliqué et facturé en plus à la commune.

-Si le nombre d'heures d'intervention devait être inférieur à 13 h 00, M. LUTTMANN ferait un passage pour entretenir les chemins piétonniers du village.

Aussi, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

-fixe le montant de la participation forfaitaire à 1 017.22 € TTC. En cas de neige, les heures travaillées se déduiront de ce forfait.

-acte que :

-si le nombre d'heures d'intervention devait être supérieur à 13 h 00 un coût horaire de 70 € HT serait appliqué et facturé en plus à la commune, sans distinction de tarif horaire jour, nuit, week-end et jours fériés.

-si le nombre d'heures d'intervention devait être inférieur à 13 h 00, M. LUTTMANN ferait un passage pour entretenir les chemins piétonniers du village.

-autorise Mme la Maire à signer la convention de déneigement avec M. Hubert LUTTMANN.

Délibération n° DEL 33/2024

5/ Demande d'une subvention dans le cadre du programme Climaxion de la Région Grand Est et d'une subvention dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement (DSIL) pour l'acquisition et l'installation d'une pompe à chaleur.

Mme la Maire explique que la commune est dotée depuis fin 1999 d'une installation géothermique avec 2 pompes à chaleur. Ce dispositif chauffe et climatise le bâtiment de la mairie, une salle communale, les locaux techniques de la commune et une micro-crèche.

Malheureusement une panne sur le système de régulation des pompes à chaleur en 2020 a entraîné une cascade d'incidents dont la défaillance d'une des deux pompes à chaleur.

Nous avons donc procédé au remplacement de celle-ci en 2021.

Depuis le 7 octobre 2024, la plus ancienne des pompes à chaleur est en panne. Cette dernière doit être remise en service mais au regard de l'âge de l'équipement, les pièces ne sont plus disponibles pour la réparer.

Nous souhaitons procéder à son remplacement. Nous avons contacté la société LOHNER à Duppigheim. Leur société avait été retenue pour remplacer et installer la pompe à chaleur en 2021.

Le montant du devis est de 39 855.75 € HT.

Ce projet est éligible à une demande d'aide dans le cadre du dispositif régional de soutien à la géothermie de surface de la Région Grand Est (CLIMAXION).

L'aide financière pourrait s'élever à 50 % du montant HT des dépenses éligibles.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité :

-d'adopter le projet d'acquisition et d'installation d'une pompe à chaleur pour un montant de 39 855.75 € HT avec la société LOHNER.

-d'approuver la demande de subvention auprès de la Région Grand Est d'un montant de 19 927.87 € correspondant à 50 % du montant HT des dépenses éligibles.

-d'approuver le plan de financement prévisionnel du projet.

Co-financeurs	Montant en € HT
Région Grand Est – programme Climaxion 50 % du montant HT	19 927.87 €
Etat – DSIL 30 % du montant HT	11 956.72 €
Commune de Durningen 20 % du montant HT	7 971.16 €
TOTAL	39 855.75 €

-d'autoriser Mme la Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

Délibération n° DEL 34/2024

Ce projet est éligible à une demande d'aide dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (Développement écologique des territoires, la qualité du cadre de vie, la rénovation énergétique et le développement des énergies renouvelables) pour l'acquisition et l'installation d'une pompe à chaleur.

L'aide financière pourrait s'élever à 30 % du montant HT des dépenses éligibles.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité :

-d'adopter le projet d'acquisition et d'installation d'une pompe à chaleur pour un montant de 39 855.75 € HT avec la société LOHNER.

-d'approuver la demande de subvention auprès de l'Etat (DSIL) d'un montant de 11 956.72 € correspondant à 30 % du montant HT des dépenses éligibles.

-d'approuver le plan de financement prévisionnel du projet.

-d'autoriser Mme la Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

Délibération n° DEL 35/2024

6/ Signature d'un contrat de location de la licence IV avec l'association le Foyer Rural

Vu le code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code de la Santé Publique

La commune a acheté la licence IV du restaurant à l'Aigle de Durningen en 2022.

Elle souhaite maintenant signer un contrat de location de cette licence avec l'association le Foyer Rural.

La licence IV sera exploitée dans la salle socioculturelle.

Mme LITTNER Véronique a suivi la formation et possède le permis d'exploiter un débit de boissons.

Il est proposé de louer la licence IV au Foyer Rural à titre gracieux. Le contrat de location prendra effet le 25 novembre 2024 et aura une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction sauf dénonciation avec préavis de 6 mois.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

-accepte de louer la licence IV à titre gracieux.

-autorise Mme la Maire à signer avec l'association le Foyer Rural représentée par son président Gilbert FIEGEL le contrat de location de la licence IV et tout avenant y afférent.

-précise que la vente de ces boissons alcoolisées se fera dans la salle socioculturelle, 1 place de la Mairie 67270 DURNINGEN.

Délibération n° DEL 36/2024

7/ Signature d'une convention avec le SDEA portant sur l'expertise et l'entretien des Points d'Eau Incendie (PEI) publics participant à la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI)

L'entretien et l'expertise périodique des Points d'eau Incendie (PEI) publics notamment des poteaux et bouches incendie, des puits et des citernes, sont à la charge de la Collectivité conformément au Règlement Départemental de Défense extérieure Contre l'Incendie du Bas-Rhin (RDDECI 67).

La commune de Durningen dispose de 33 équipements servant à la défense incendie :
6 hydrants, 25 poteaux incendie et 2 poteaux auxiliaires.

La collectivité étant membre du SDEA par délibération portant transfert de la compétence eau potable en date du 30 novembre 2012. Les deux parties ont décidé de conclure la présente convention afin de convenir des modalités de réalisation par le SDEA des missions d'expertise et d'entretien des PEI dans les limites du territoire de la Collectivité.

La convention d'une durée de 6 ans englobe ainsi 2 cycles de contrôles (3 ans par cycle), avec par tranche de 3 ans, un essai débit/pression par équipements et un essai fonctionnel.

Le coût est respectivement de 1 980 € HT pour le contrôle débit/pression des PEI et de 1 320 € HT pour le contrôle du bon fonctionnement des PEI, soit un total de 3 300 € HT sur la période de 6 ans.

Après en avoir délibéré à l'unanimité le conseil municipal,

-autorise le maire à signer la convention avec le SDEA portant sur l'expertise et l'entretien des PEI participant à la DECI ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Délibération n° DEL 37/2024



Mairie - 1, Place de la Mairie - 67270 DURNINGEN



03 88 69 60 42



mairie@durningen.fr

8/ SDEA : présentation du rapport annuel 2023, synthèse locale Grand Cycle de l'eau, synthèse locale Assainissement, synthèse locale Eau Potable

M. Julien MESSER, 1er adjoint au maire et délégué au SDEA présente aux membres du Conseil municipal les rapports annuels du SDEA.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, prend acte de la communication des rapports annuels eau potable, assainissement et grand cycle de l'eau pour l'année 2023

Ces rapports sont à la disposition du public en mairie pour consultation.

Délibération n° DEL 38/2024

9/ Groupe d'Art Populaire de Berstett : subvention

Conformément aux crédits ouverts au budget primitif 2024, le conseil municipal décide à l'unanimité l'attribution de la subvention suivante :

Articles	Associations	Montant en €
65748	Groupe d'Art Populaire de Berstett	400 €

Le groupe va assurer l'animation de la fête des Aînés.

Délibération n° DEL 39/2024

10/ Départ en retraite de Mme Muckensturm Marie Isabelle : carte cadeau

Mme la Maire informe les membres du conseil municipal que Mme MUCKENSTURM Marie Isabelle, adjoint technique territorial de la commune nous a signifié son départ à la retraite à compter du 1^{er} décembre 2024.

Aussi, le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité décide d'offrir :

-une carte cadeau de 250 € à Mme Muckensturm Marie Isabelle.

Délibération n° DEL 40/2024

11/ Délibération portant mise en place de l'Indemnité Horaire pour Travaux Supplémentaires

Point annulé.

12/ Partenariat entre la commune et l'Institut Médico-Educatif de la Ganzau

M. Yannick LITTNER, adjoint au maire informe le conseil municipal de l'opportunité de mettre en place un partenariat entre la commune de Durningen et l'Institut Médico-Educatif (IME) ARSEA, site de la Ganzau à Strasbourg.

3 à 4 jeunes d'une vingtaine d'années de l'IME accompagnés d'un éducateur technique qualifié dans le domaine des espaces verts interviendront pour entretenir les espaces verts communaux un jeudi par mois à compter de janvier 2025 et ce jusqu'au 18 juillet 2025. Ils pourront ainsi découvrir le travail en milieu ordinaire, acquérir des gestes professionnels, et développer la sociabilité.

En contrepartie, la commune s'engage à fournir, le matériel nécessaire aux actions menées et fournira le déjeuner.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

- décide d'approuver le principe d'un partenariat avec l'IME pour l'entretien des espaces verts communaux
- charge et autorise la Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires dans ce sens et notamment à signer la convention et tous documents y afférents.

Délibération n° DEL 41/2024

13/ Bilan des demandes des autorisations d'urbanisme en cours et délivrées

Les dépôts et les accords des autorisations d'urbanisme sont affichés sur les 2 tableaux d'affichage de la mairie (côté salle communale et côté atelier).

La maire souhaite rappeler qu'avant d'entreprendre tous travaux sur sa propriété, il est indispensable de se renseigner sur la nécessité ou non de déposer une demande d'autorisation. Vous pouvez vous renseigner à la mairie et sur le site www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N319

14/ Affaires communales et divers

De l'eau pour Sumba

M. Thierry BUHL, président de l'association, remercie le conseil municipal pour la subvention accordée.

Agrandissement du cimetière

Peu de places sont encore disponibles au cimetière, aussi la commune souhaite-t-elle lancer un projet d'agrandissement du cimetière et d'embellissement du Jardin du Souvenir.

Marie-Odile KRIEGER, conseillère municipale, et Clément PROBST (nouvel habitant de Durningen, chef de projet dans un Bureau d'études BTP) qui s'est proposé d'apporter bénévolement son expertise à la commune, seront chargés de ce projet.

Des dossiers de demandes de subvention seront déposés aux organismes susceptibles d'accorder des aides.

Sécurité routière

Un suivi et un entretien réguliers sont nécessaires pour assurer une parfaite sécurité au sein de notre village. David ANDRE, conseiller municipal, sera chargé du suivi en étroite collaboration avec le Bureau d'études qui nous aidera dans ce projet.

Des dossiers de demandes de subvention seront déposés aux organismes susceptibles d'accorder des aides.

Pistes Cyclables

La commune souhaite lancer le projet de création d'une piste cyclable entre Durningen et Truchtersheim. Le tracé est à proposer par la commune à la Comcom qui se chargera dans un 2^{ème} temps de la réalisation de la piste.

David ANDRE, conseiller municipal, et Gilbert FIEGEL, conseiller municipal, sont chargés du suivi de ce projet.

Plantation d'une haie champêtre

Elle est constituée de 200 jeunes plants qui seront plantés le long d'un fossé propriété de l'Association foncière au milieu d'une parcelle communale à la sortie de Durningen direction Kleinfrankenheim le 30 novembre 2024.

Fête de Noël au village le samedi 7 décembre 2024

La commune, le foyer rural et le conseil de fabrique organisent conjointement une fête de Noël avec la présence de la chorale de Durningen. Les bénéfices de la soirée « soupe de pois » seront reversés à l'association Cocco Elles Roses qui accompagne les jeunes femmes touchées par un cancer.

La fête des Aînés le dimanche 15 décembre 2024

Les membres du conseil municipal distribueront les invitations à cette soirée dédiée aux aînés de notre village la semaine du 25 novembre. Nous les prions de nous excuser pour le retard que nous avons pris dans la distribution des invitations.

Prochain conseil municipal

La date sera définie en fonction de l'actualité.



Le secrétaire de séance
Jérôme WEBER



Le Maire
Christine BLANCHAIS

Les délibérations complètes sont disponibles
sur le site internet de la commune www.durningen.fr et en mairie